

Coalition française pour la

Cour pénale internationale

C/o service Relex, Amnesty International-France
76 Boulevard de la Villette, 75940 Paris Cedex 19
Tél. : 01 53 38 65 45 Fax : 01 53 38 55 00
www.cfcpi.fr

PARIS, LE 3 JUILLET 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

A l'occasion du cinquième anniversaire de la Cour pénale internationale

LA CFCPI LANCE UN APPEL

AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La Coalition française pour la Cour pénale internationale (CFCPI), qui regroupe 44 ONG, syndicats, ordres professionnels, de tous les secteurs de la société civile française, réunie en Assemblée générale à Paris ce 3 juillet 2007, a lancé un appel solennel au Président de la République afin que la France se mette en conformité avec le Statut de la Cour pénale internationale et notamment :

- retire la « déclaration de l'article 124 » par laquelle elle a refusé la compétence de la Cour pour juger les crimes de guerre commis en France ou par des Français,
- adopte enfin le projet de loi adaptant le droit français aux obligations nées de la ratification du Statut de la Cour, qui n'a toujours pas été examiné par le Parlement un an après y avoir été déposé, en l'amendant pour rendre les crimes de guerre imprescriptibles et pour donner compétence aux tribunaux français pour juger les auteurs des crimes les plus graves quels que soient le lieu de leurs crimes, leur nationalité ou celle de leurs victimes.

Il est en effet incompréhensible qu'après avoir joué un rôle moteur en faveur de la création de la Cour, la France se soit enfermée sur le plan national dans une attitude extrêmement frileuse en multipliant les signes de méfiance à l'égard du système pénal international devenu effectif depuis le 1^{er} juillet 2002, auquel elle ne participe toujours pas. Si cette situation n'évoluait pas, la France finirait par devenir, dans le monde, un îlot d'impunité pour les plus grands criminels de demain.

La journée mondiale de la justice internationale, le 17 juillet prochain, offre au Président de la République l'opportunité de donner le signal clair et visible qu'après cinq ans de réflexions, la France s'engage désormais délibérément aux côtés de la communauté internationale dans la lutte contre l'impunité.

Contacts presse : Elise Tillet 06 70 98 79 65 / Simon Foreman 01 47 63 37 22

Sont membres de la Coalition française pour la Cour pénale internationale :

Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT), Action Contre la Faim, Agir ensemble pour les droits de l'Homme, Amnesty International France, Avocats sans frontières, Barreau de Paris, Barreau des Hauts de Seine, Centre Nord Sud du Conseil de l'Europe, CIMADE, Comité d'aide aux Réfugiés, Compagnons de la Fraternité Edmond Michelet, Confédération Nationale des Avocats, DIH – Mouvement de Protestation Civique, ELENA - réseau d'avocats sur le droit d'asile, Ensemble contre la Peine de Mort (ECPM), Fédération Internationale de l'ACAT (FIACAT), Fédération Internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), Fédération nationale des déportés et internés, résistants et patriotes, Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats (FNUJA), Fondation Terre des Homme Lausanne, France Libertés, France terre d'Asile , Handicap international, Juristes sans Frontières, Justice et Paix France, Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, Magistrats Européens pour la Démocratie et les Libertés , Médecins du Monde, Médecins sans Frontières, MRAP, O.I.D.B.B., Organisation Française de la Communauté Baha'ie, Reporters sans frontières, Ruptures, Solidarité avec les mères de la place de Mai (SOLMA), SOS Attentats, Survie, Syndicat de la Magistrature, Syndicat des avocats de France, Union Chrétienne des Déportés et Internés, Union pour l'Europe Fédérale, UNSA-Education.